

2021

Guide des élections aux comités (SCCCUS)



L'implication des
membres au cœur de la
vie sociale et syndicale



Comité d'élection :

Rania El Bilani
Marc Gauthier

20/10/2021

Guide des élections aux comités (SCCCUS)

Automne 2021

Table des matières

Mot du comité d'élection	3
Procédures générales d'élections	4
Publicité électorale	7
Description des postes en élection	8
Conseil syndical.....	8
Assemblée Générale de la Fondation de l'Université.....	8
Comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude	9
Comité de la condition des femmes du SCCCUS.....	9
Comité de mobilité durable	9
Comité de perfectionnement	9
Comité de placement.....	10
Comité de retraite.....	10
Comité du Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable	10
Délégation du SCCCUS à la Fédération de recherche et d'enseignement du Québec (FREUQ-CSQ) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (banque de candidatures)	11
Annexe 1 : Liste des départements, facultés et centres représentés au conseil syndical	12
Annexe 2 : Liste des comités en élection	13
Annexe 3 : Calendrier électoral	14

Mot du comité d'élection

Chères et chers collègues chargées et chargés de cours à l'Université de Sherbrooke,

Au nom du comité d'élection et du conseil exécutif du SCCCUS, il nous fait plaisir de vous convier à cette campagne annuelle visant à combler les postes vacants à divers comités du SCCCUS. Ces élections visent non seulement à assurer notre représentation complète aux diverses instances syndicales et universitaires, mais aussi à soutenir le dynamisme du Syndicat en cette période où les défis ne manquent pas.

Comme toujours, il est essentiel au Syndicat d'être bien informé des attentes de ses membres des divers départements, écoles et facultés, mais aussi d'être en mesure d'échanger rapidement avec vous, notamment par l'intermédiaire de nos représentantes et représentants au Conseil Syndical. Vingt-six (26) postes sont disponibles à cette instance indispensable au bon fonctionnement du SCCCUS. À ceux-ci s'ajoutent onze (11) sièges à différents comités du SCCCUS et de l'Université. Ceux-ci sont décrits plus loin dans ce document. De plus, nous profiterons de ce processus électoral pour constituer une banque de volontaires en vue de combler nos délégations à la Fédération de recherche et d'enseignement universitaire du Québec ([FREUQ-CSQ](#)), de même qu'à diverses instances de la Centrale des syndicats du Québec ([CSQ](#)), à laquelle le SCCCUS est affilié. Ces instances sont aussi décrites ci-après.

Que ce soit à l'échelle locale, par le biais notamment du conseil syndical, ou par notre implication au niveau national, via la FREUQ-CSQ et les instances de notre centrale syndicale, le regroupement et la participation sont l'essence même du pouvoir syndical et de son influence sur la qualité de nos conditions de travail, mais aussi pour la promotion et la défense de valeurs progressistes pour l'ensemble de la société. Quel que soit votre désir d'implication, à l'échelle locale ou nationale, il y a assurément une place pour vous au syndicat.

Nous n'insisterons toutefois jamais assez sur le fait que les chargées et chargés de cours n'ayant pas de représentation au conseil syndical se voient privés d'une ressource de proximité importante, que ce soit pour être informés des dossiers qui les touchent, ou encore pour agir en première ligne et soulever rapidement d'éventuels cas problématiques à l'égard de nos membres. Nos représentantes et représentants au conseil syndical et aux autres comités se veulent nos yeux et nos oreilles, mais aussi une porte d'entrée privilégiée auprès de nos membres, où qu'ils se trouvent.

C'est donc avec enthousiasme que nous déclenchons cette période électorale, en espérant vous voir nombreuses et nombreux à soumettre vos candidatures et à exercer vos droits de vote.

Ce guide résume le processus de mises en candidature et d'élection et explique brièvement les tâches et responsabilités dévolues à nos représentantes et représentants aux divers postes à combler. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le comité d'élection.

Cordialement!

Rania El Bilani

Secrétaire générale du SCCCUS, chargée de cours à la Faculté d'éducation

Marc Gauthier

Vice-président aux relations intersyndicales et avec les membres, chargé de cours à la Faculté des sciences

Pour joindre le comité : comite.election@scccus.com

Procédures générales d'élections

❖ Période électorale :

- Elle est planifiée par le comité d'élection, en conformité avec l'article 5 des règlements généraux du syndicat.
- La période principale de mises en candidature est d'une durée de **14 jours**.
- Elle débutera le **26 octobre 2021 à 0 h 1**.
- Elle se terminera le **8 novembre 2021 à 23 h 59**.
- Les candidatures conformes seront visibles sur la page Internet du SCCCUS, dans les 24 heures de leur réception.
- Un courriel d'annonce de toutes les candidatures sera transmis le **9 novembre 2021**.

❖ Deuxième période de mises en candidature :

- Les postes pour lesquels aucune candidature n'aura été reçue feront l'objet d'une période de mises en candidature supplémentaire d'une durée de **7 jours**.
- Cette période s'étendra du **10 novembre 2021 à 0 h 1 au 16 novembre 2021 à 23 h 59**.
- Les candidatures conformes seront visibles sur la page Internet du SCCCUS, dans les 24 heures de leur réception.
- Un courriel d'annonce de toutes les candidatures sera transmis le **17 novembre 2021**.

❖ Période de vote :

- Elle se tiendra du **24 novembre 2021 à 0 h 1 au 26 novembre 2021 à 23 h 59**.
- Les élues et élus seront annoncés le **27 novembre 2021**.

❖ Éligibilité :

- Tout membre ayant enseigné au moins un cours durant les deux dernières années (six trimestres) a droit de vote et peut poser sa candidature à un ou plusieurs postes.
- Un membre ne peut représenter plus d'un département, école, centre ou faculté au conseil syndical.
- Les sièges et les droits de vote liés au conseil syndical sont réservés aux membres des départements concernés.
- Les postes accessibles à tous les membres sont élus par tous.

❖ Assemblées départementales :

- La nouvelle convention collective stipule que toutes les personnes chargées de cours sont maintenant invitées à l'assemblée départementale. Par conséquent, aucune élection ne sera tenue pour siéger à ces assemblées.
- Notez toutefois que la personne représentante au conseil syndical aura la responsabilité de rendre compte de ces assemblées à l'exécutif du syndicat et à ses collègues départementaux.

❖ **Je veux poser sa candidature :**

- Un poste au conseil syndical ou à l'un des comités vous intéresse?
- Plus de détails sur les postes en élection sont fournis dans les pages qui suivent et en annexe.
- La durée du mandat des personnes élues est généralement de deux ans.
- Le **25 octobre 2021**, chaque membre recevra par courriel une invitation à poser sa candidature aux postes auxquels il est éligible.
- Ce message comprendra un lien personnalisé permettant d'accéder directement à la plateforme de mises en candidature.
- Un rappel sera également transmis à mi-campagne.
- Pour chaque poste sur lequel vous souhaitez soumettre votre candidature, un espace vous permettra de déposer votre publicité électorale sous forme de fichier Word ou PDF.

Note :

Certains postes sont ouverts à tous les membres, d'autres ne le sont que pour les membres ayant enseigné au moins une fois dans un département, école, centre ou faculté au cours des deux dernières années. Seuls les postes pour lesquels vous êtes éligible vous seront proposés sur la plateforme d'élection.

❖ **Je veux consulter les candidatures :**

- Toutes les candidatures reçues et la publicité électorale des candidates et des candidats seront visibles sur la page de [l'élection aux comités](#) du site Internet du SCCCUS.

❖ **Je veux retirer ma candidature**

- Si vous changez d'avis sur votre ou vos candidatures, vous pourrez les retirer tant que la période de mises en candidature n'est pas terminée.
Pour ce faire, vous devez adresser une demande écrite au comité d'élection, à l'adresse comite.election@scccus.com.

Postes sans candidature après le 8 novembre :

Une seconde période de mises en candidature sera ouverte pour les postes auxquels aucune candidature n'aura été reçue au 8 novembre. Le cas échéant, vous recevrez le **9 novembre** une nouvelle invitation à poser votre candidature aux postes auxquels vous êtes éligible.

❖ Je veux voter :

- Le **23 novembre**, vous recevrez un courriel d'invitation à voter. Le message comprendra un lien personnalisé vous permettant d'accéder à la plateforme de vote.
- Vous pouvez exercer votre droit de vote du **24 au 26 novembre** inclusivement.
- Chaque vote enregistré est définitif. Par la suite, il vous sera impossible de vous reconnecter à la plateforme de vote.

Besoin d'aide :

Si vous éprouvez des difficultés à accéder à la plateforme d'élection électronique ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter le comité d'élection à l'adresse : comite.election@scccus.com.

❖ Résultats du vote :

- Le comité d'élection communiquera les résultats du vote le **27 novembre**. Le mandat des personnes élues débutera le jour même.

Sachez que :

- ✓ Les postes avec une seule candidature requièrent un vote de confirmation. Vous aurez donc la possibilité de voter pour ou contre cette candidature.
- ✓ S'il y a plus d'une candidature, la personne qui aura obtenu le plus de votes sera élue.
- ✓ En cas d'égalité, un deuxième tour de vote aura lieu avec les personnes qui sont à égalité en tête. Si l'égalité persiste, un tirage au sort aura lieu.



Publicité électorale

- ❖ Les candidatures reçues seront visibles dans les 24 heures de leur réception dans la section « **Candidatures** » de la page Internet [Élection au comité](#).
- ❖ Elles seront aussi annoncées, dans leur ensemble, dans les 24 heures de la fin de chaque période de mises en candidature.
- ❖ La publicité électorale de chaque candidate et candidat sera également mise en ligne, dès sa validation par le comité d'élection, dans la section « **Publicité électorale** » de la page Internet [Élection au comité](#).



Votre publicité électorale devra être soumise :

- ❖ Sous forme de fichier Word ou PDF;
- ❖ D'un maximum d'une page, pouvant inclure une photo;
- ❖ Directement sur la plateforme d'élection, lors de votre mise en candidature;
- ❖ ou par courriel, à l'adresse comite.election@scccus.com.

Notez que les publicités électorales doivent être exemptes de tout propos irrespectueux, diffamatoire ou haineux.

- ❖ Un forum de discussion sera disponible aux membres pour échanger avec les candidates et les candidats.
- ❖ Ce forum sera accessible dès l'ouverture des mises en candidature, à l'adresse suivante : <https://scccus.com/forums/>.
- ❖ Le comité d'élection assurera la modération des échanges.

Encore une fois, toute communication émanant des candidates et candidats ou des membres doit être exempte de propos irrespectueux, diffamatoires ou haineux.

Description des postes en élection

Conseil syndical

Nombre de postes : 26

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le conseil syndical constitue un organe essentiel au bon fonctionnement du SCCCUS. Il est formé d'une représentante ou d'un représentant de chaque département, centre ou école. La faculté de droit, qui ne compte aucun département, a une représentante ou un représentant.

Le rôle principal du conseil syndical est d'assurer la liaison entre les membres du conseil exécutif et les chargées et chargés de cours de divers départements. Le conseil syndical prend acte des préoccupations des membres et formule des recommandations au conseil exécutif ou à l'assemblée générale. Il participe également à l'élaboration et au suivi du plan d'action annuel du Syndicat, de même qu'au suivi des mandats confiés par l'assemblée générale. Il collabore finalement à la réflexion en vue des négociations des conventions collectives et des enjeux syndicaux, tout en animant la vie syndicale et en mobilisant les membres du Syndicat.

Pour plus de détails sur le conseil syndical, consultez l'article 4 des règlements généraux. Notez qu'un membre ne peut représenter plus d'un département, école, centre ou faculté au conseil syndical. Si vous enseignez dans plus d'un département, veuillez choisir avec soin celui pour lequel vous souhaitez soumettre votre candidature.

Le conseil syndical se rencontre au moins une fois par trimestre, selon les dossiers à traiter. Chaque réunion fait l'objet du versement d'un jeton de présence¹. Les représentantes ou représentants doivent informer régulièrement les membres de leur département des activités du conseil syndical et s'enquérir de leurs préoccupations. Les personnes représentantes au conseil syndical assument aussi la responsabilité de faire rapport des assemblées départementales au conseil exécutif et à leurs collègues départementaux.

Assemblée Générale de la Fondation de l'Université

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par assemblée

La [Fondation de l'Université](#) de Sherbrooke gère les sommes recueillies dans le cadre de ses différentes campagnes de financement et les distribue en respectant la volonté des donatrices et donateurs. Le SCCCUS nomme un (1) de ses membres pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Fondation. Chaque participation à l'assemblée générale de la Fondation fait l'objet du versement d'un jeton de présence. La représentante ou le représentant doit en rendre compte annuellement, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Notez que le représentant du SCCCUS à la Fondation de l'Université peut proposer sa candidature à l'un des cinq (5) sièges de membres de catégorie A choisis parmi le personnel enseignant. De ceux-ci, un (1) peut être élu au conseil d'administration de la Fondation.

Pour plus d'information : https://www.usherbrooke.ca/lafondation/fileadmin/user_upload/Fondation_UdeS_Reglement_regie_interne_Ratifie_2020-10-22_VF.pdf

¹ La valeur des jetons de présence est définie dans la politique de compensation du SCCCUS. Actuellement, 1 jeton équivaut à 155,30 \$

Comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude est défini à l'article 8 de la [Politique 2500-004](#) de l'Université. Ce comité de 18 personnes, incluant une personne désignée par le SCCUS, se réunit au moins deux fois par année.

Ce comité a pour mandat de :

- proposer des services et des activités de formation, d'information et de conseil en matière de santé et de sécurité en milieu de travail et d'études;
- proposer un ou des programmes de prévention;
- proposer toute mesure pertinente en vue de la mise en œuvre de la politique;
- proposer les mises à jour pertinentes à la politique.

La représentante ou le représentant doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité de la condition des femmes du SCCCUS

Nombre de postes : 2

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité de la condition des femmes du SCCCUS (CCFS) est formé de quatre (4) personnes, dont la représentante de l'exécutif. Il a pour mandat de valoriser le travail des femmes au sein du Syndicat, de travailler à la reconnaissance des problématiques liées à la condition des femmes à l'Université et à favoriser la solidarité auprès des organismes de la communauté au sujet de la condition des femmes. Il fait aussi la promotion de rapports respectueux et égalitaires entre les sexes dans tous les contextes liés à la fonction des membres chargées de cours à l'Université de Sherbrooke. Le comité se réunit quelques fois par trimestre selon ses besoins.

Ce comité rend compte annuellement de ses activités, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité de mobilité durable

Nombre de postes : 1

Mandat : 2 ans

Compensation : 1 jeton par réunion

Le comité de mobilité durable est composé de treize personnes, dont une (1) représentante ou un (1) représentant du SCCCUS. Ce comité conseille le vice-rectorat responsable du développement durable et, par cet intermédiaire, la direction de l'Université, sur toute question relative à l'aménagement, au financement, à l'entretien, à la tarification, aux règlements et à l'exploitation des parcs de stationnement et à la mobilité des personnes dans le respect de la Politique de développement durable. Le comité de mobilité durable propose également des avenues ou fournit des avis sur des solutions de mobilité alternatives à l'utilisation de l'automobile en solitaire, dans une perspective d'innovation et de développement durable.

La représentante ou le représentant doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité de perfectionnement

Nombre de postes : 2**Mandat : 2 ans****Compensation : 2 jetons par trimestre**

Le comité de perfectionnement est formé de deux (2) représentants de l'Université et de deux (2) membres du SCCCUS. Son rôle est d'évaluer les demandes adressées par les membres qui souhaitent profiter du fonds de perfectionnement pour participer à des activités de formation de courte durée, pour bénéficier du financement relatif aux programmes d'étude de longue durée (maîtrise et doctorat) ou encore du programme de prêt d'ordinateurs et de matériel informatique. Ce fonds dispose d'un montant annuel de 130 000 \$ pour favoriser le perfectionnement relié aux activités d'enseignement. Il soutient également la politique de prêt de logiciels et de matériel informatique.

En plus d'analyser les demandes qui leurs sont soumises et de participer aux réunions du comité, au nombre d'une ou deux par année, les représentantes ou représentants doivent rendre compte des activités du comité, par le biais d'un court rapport annuel à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité de placement

Nombre de postes : 2**Mandat : 2 ans****Compensation : 1 jeton et demi par trimestre**

Le comité de placement est responsable de l'application de la politique de placement du Syndicat. Il voit à maximiser la croissance du portefeuille de placement du SCCCUS, tout en maintenant un niveau de risque modéré. Il est composé de la vice-présidence aux finances et de deux (2) chargées ou chargés de cours.

Le comité se réunit au moins deux fois par année, dont une rencontre en présence du gestionnaire de portefeuille de l'institution financière. Ce comité doit rendre compte annuellement de ses activités, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité de retraite

Nombre de postes : 1**Mandat : 2 ans****Compensation : 1 jeton et demi par trimestre**

Le comité de retraite est formé de treize personnes, dont une (1) représentante ou un (1) représentant du SCCCUS. Il a notamment pour mandat, en conformité avec les lois et les règlements auxquels le Régime est assujéti, d'adopter une politique de placement de l'actif de la caisse et de transmettre cette politique aux gestionnaires, de surveiller la gestion de la caisse effectuée par le ou les gestionnaires, de voir à la tenue à jour des dossiers des membres et de préparer et de faire vérifier les états financiers de la caisse. Il voit également à faire préparer par un actuaire, au moins tous les trois (3) ans, une évaluation de l'actif, du passif et des engagements du Régime et de faire au conseil d'administration les recommandations qu'il juge opportunes quant au Règlement du Régime.

En plus des activités liées à leurs fonctions, les représentantes ou représentants au comité de retraite doivent rendre compte annuellement des activités du comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Comité du Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable

Nombre de postes : 1**Mandat : 2 ans****Compensation : 1 jeton par réunion**

Le Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable est une mesure de l'Université pour soutenir les initiatives en développement durable de toute la communauté universitaire. Le fonds, qui

s'adresse aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux membres du personnel, a pour mission de soutenir les initiatives ayant un impact à l'université même et non liées à une activité pédagogique.

Le comité se réunit trois fois par année afin d'étudier les demandes de financement qui lui sont adressées. Le comité comprend une douzaine de membres, représentant les entités participantes, dont une (1) personne représentante nommée par le SCCCUS.

La représentante ou le représentant doit rendre compte annuellement des activités de ce comité, par le biais d'un court rapport à l'attention du conseil exécutif et de l'assemblée générale du trimestre d'hiver.

Délégation du SCCCUS à la Fédération de recherche et d'enseignement du Québec (FREUQ-CSQ) et à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (banque de candidatures)

Nombre de postes : variable	Mandat : variable	Compensation : variable
Chaque année, la FREUQ-CSQ tient deux Conseils fédéraux d'une journée (l'équivalent d'assemblées générales). Le SCCCUS peut y déléguer 8 membres avec droit de vote et 3 personnes observatrices, sans droit de vote. Des jetons de présence sont octroyés pour la représentation à ces instances, de même qu'à celles de la CSQ. Afin de faciliter le processus de nomination de ses délégations, le syndicat souhaite créer une banque de candidates et de candidats intéressé(e)s à représenter le SCCCUS à ces instances.		

Annexe 1 : Liste des départements, facultés et centres représentés au conseil syndical

*Les sièges en élection sont marqués d'un astérisque **

École de gestion

- Centre Laurent Beaudoin
- Département d'économie*
- Département d'entrepreneuriat*
- Département de finance
- Département de fiscalité*
- Département de management et de gestion des ressources humaines
- Département de marketing
- Département de sciences comptables
- Département de systèmes d'information et méthodes quantitatives de gestion

Faculté de droit

- Représentation facultaire

Faculté d'éducation

- Département d'études sur l'adaptation scolaire et sociale
- Département d'orientation professionnelle
- Département de gestion de l'éducation et de la formation*
- Département de l'enseignement au préscolaire et au primaire*
- Département de pédagogie
- Département de psychoéducation*

Faculté de génie

- Département de génie chimique et de génie biotechnologique*
- Département de génie civil*
- Département de génie électrique et de génie informatique*
- Département de génie mécanique

Faculté des lettres et sciences humaines

- Centre de langues*

- Département d'histoire *
- Département de communication*
- Département de géomatique appliquée*
- Département de philosophie et d'éthique appliquée*
- Département de psychologie*
- Département des arts, langues et littératures*
- École de musique
- École de politique appliquée*
- École de travail social*

Faculté de médecine et des sciences de la santé

- Département des sciences de la santé communautaire *

Faculté des sciences

- Département d'informatique*
- Département de biologie*
- Département de chimie
- Département de mathématiques
- Département de physique*

Faculté des sciences de l'activité physique

- Département de kinanthropologie *

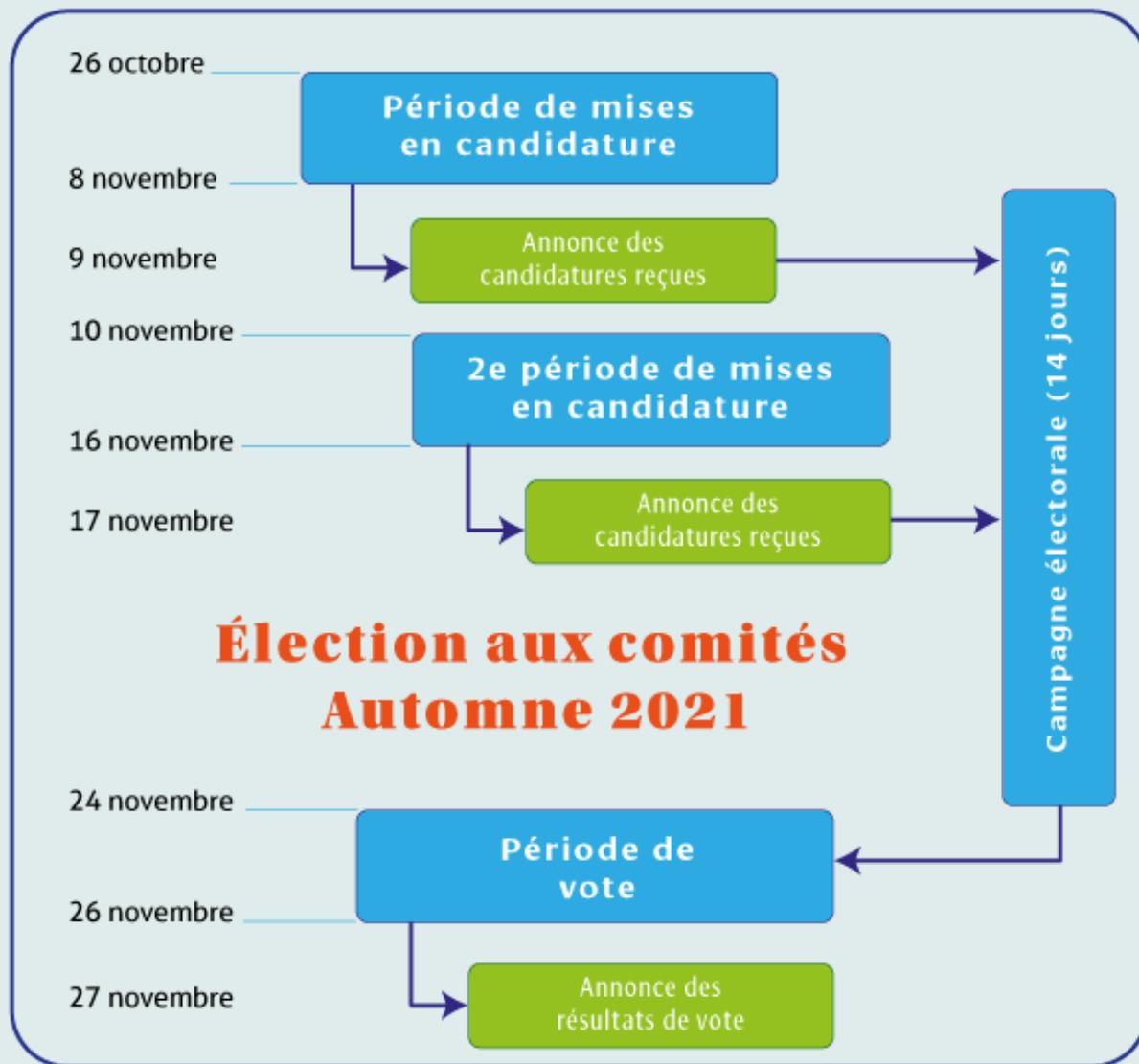
Autres centres universitaires de formation

- Centre d'études du religieux contemporain (CERC)*
- Centre universitaire d'enrichissement de la formation à la recherche (CUEFR)*
- Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE)*
- Centre universitaire de recherche en gérontologie

Annexe 2 : Liste des comités en élection

Comité	Membres à élire	Implication attendue	Jetons de présence
Conseil syndical	26	Participation aux réunions du conseil syndical (environ 7 par année). Consultation, au moins une fois par trimestre, des membres de son département pour s'informer de leurs préoccupations et leur rendre compte des activités du conseil syndical. Collaboration au rapport annuel du conseil syndical.	155,30 \$ par réunion
Assemblée générale de la Fondation de l'Université	1	Participation à l'assemblée générale annuelle de la fondation. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	155,30 \$ par réunion
Comité consultatif de santé et de sécurité au travail et en milieu d'étude	1	Participation aux réunions du comité (2 par année). Rapport annuel du comité au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	155,30 \$ par réunion
Comité de la condition des femmes	2	Participation aux réunions et aux dossiers du comité. Collaboration au rapport annuel du comité au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	155,30 \$ par réunion
Comité de mobilité durable	1	Participation aux réunions du comité. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	155,30 \$ par réunion
Comité de perfectionnement	2	Participation aux réunions du comité et évaluation des demandes de perfectionnement. Collaboration au rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	310,60 \$ par trimestre
Comité de placement	2	Participation aux réunions du comité (2 par année). Collaboration au rapport annuel du comité au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	232,95 \$ par trimestre
Comité de retraite	1	Participation aux réunions et aux dossiers du comité. Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	232,95 \$ par trimestre
Comité du Fonds conjoint pour les initiatives de développement durable	1	Participation aux réunions du comité (3 par année). Rapport annuel au CE et à l'AG du trimestre d'hiver.	155,30 \$ par réunion

Annexe 3 : Calendrier électoral



Pour joindre le comité d'élection : comite.election@scccus.com

La page Internet des élections aux comités : <https://scccus.com/elections/electioncomites2021/>

Le forum de discussion : <https://scccus.com/forums/electioncomites2021/>